

L'année de seconde est une année déterminante pour le choix d'un cursus vers le baccalauréat de votre enfant. Cette nouvelle phase d'orientation s'effectuera de façon dématérialisée, à l'identique de la phase connue l'an passé, en classe de 3^{ème}.

Comment demander sa voie d'orientation ?

1. De quoi avez-vous besoin ?

- De mon identifiant et du mot de passe (*même identifiant que l'accès à Pronote*)
de mon compte unique EduConnect ou de mon compte France Connect
Attention : il s'agit bien du compte du représentant légal
- Mon adresse de messagerie

2. Comment effectuer ma demande en ligne ?

ETAPE 1= MES INTENTIONS PROVISOIRES

Dates d'ouverture	Du 11 janvier au 3 février 2021
1 Avant le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Je me connecte aux Téléservices avec mon compte unique EduConnect ou France Connect https://educonnect.education.gouv.fr
2 Saisie intention orientation	Je saisis mon intention d'orientation : 1 ^{re} générale (et enseignements de spécialité) ou 1 ^{re} technologique (et série) ou 1 ^{re} BT métiers de la musique. <i>Je peux saisir jusqu'à 11 intentions d'orientation en les classant par ordre de préférence.</i>
3 Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception. Du 17 février au 8 mars 2021

ETAPE 2= MES CHOIX DEFINITIFS

Dates d'ouverture	En attente des dates
4 Avant le conseil de classe du 3 ^e trimestre	Je me connecte aux Téléservices et je saisis mon choix définitif d'orientation .
5 Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre	Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe : → Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive.) → Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.